

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry STEMART, Maire.

Date de la convocation : 10/03/2021

Date d'affichage des délibérations : 18 mars 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 0

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Thierry STEMART, Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, ~~Daniel REICHERT~~, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN et Massimo PICCIOTTI.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : M. D. Reichert (excusé).

Madame Valérie Semmelbeck est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Compte de gestion 2020
- 2- Compte administratif 2020
- 3- Affectation du résultat 2020
- 4- Vote des taux d'imposition pour 2021
- 5- Budget primitif 2021
- 6- Mission « Assistance et Conseil » Convention avec la CC du Saulnois
- 7- Points divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Communications

Néant

- - - Délibérations - - -

1°) Comptes de gestion de l'exercice 2020**Délibération n° 151DCM210201 Codification : 7.1 Décisions budgétaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les comptes de gestion de l'exercice 2020 établis par Madame Christine BIENTZ, Trésorière de Château-Salins, sont en tous points identiques aux comptes administratifs du maire et propose au Conseil municipal de les adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2020 établis par Madame Christine BIENTZ, Trésorière de Château-Salins, Receveur Municipal de Conthil.

Résultat du vote : unanimité

2°) Comptes administratifs de 2020 (principal et assainissement)**Délibération n° 151DCM210202 Codification : 7.1 Décisions budgétaires**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs de l'exercice 2020. Ceux-ci laissent apparaître à leurs clôtures, les résultats suivants :

Pour le budget principal :

Section de Fonctionnement :	Excédent de	181.056,42 €
Section d'Investissement :	Excédent de	126.691,81 €

Pour le budget annexe d'assainissement :

Section d'exploitation :	Excédent de	48.902,85 €
Section d'investissement :	Déficit de	- 3.742,17 €

Après avoir répondu aux diverses questions concernant le compte administratif, Monsieur le Maire passe la présidence de séance à Monsieur Olivier ROMAIN, deuxième adjoint, et quitte la salle du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal.

Résultat du vote : Unanimité des présents.

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe d'assainissement.

Résultat du vote : Unanimité

Monsieur le Maire est ensuite invité à regagner la salle et à reprendre la présidence de séance, ce qu'il fait aussitôt.

3°) Affectation du résultat de fonctionnement de 2020*Délibération n° 151DCM210203 Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	237.456,11 €	
- d'investissement	66.211,85 €	
<u>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</u>		
	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	181.056,42 €	
- d'investissement	126.691,81 €	
<u>RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
- en dépenses		115.511,20 €
- en recettes		0,00 €
SOLDE		0,00 €
<u>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au résultat d'investissement		0,00 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>		
1. Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art. 002 "Déficit antérieur reporté")		0,00 €
2. Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art. 1068)		0,00 €
<u>AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT</u>		
également au compte 1068		
ou		
article 002 "excédent antérieur reporté"		181.056,42 €

Résultat du vote : UnanimitéDe même, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe
« Assainissement » ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR

	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	38.560,95 €	
- d'investissement	27.591,94 €.	

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

	Excédent	Déficit
- de fonctionnement	48.902,85 €	
- d'investissement		- 3.742,17 €

RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- en dépenses	0,00 €
- en recettes	0,00 €
SOLDE	0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le solde des restes-à-réaliser, positif ou négatif,
s'ajoute au résultat d'investissement **- 3.742,17 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

- Affectation prioritaire au déficit de fonctionnement
(art. 002 "Déficit antérieur reporté") **0,00 €**
- Affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin
de financement de l'investissement (art. 1068) **0,00 €**

AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT

également au compte 1068	
ou	
article 002 "déficit antérieur reporté"	45.160,68 €

Résultat du vote : Unanimité

4°) Vote du taux des taxes directes locales pour 2020

Délibération n° 151DCM210204 Codification : 7.2 Fiscalité

Monsieur le Maire indique que pour équilibrer le budget, il avait été décidé en 2020 de modifier le taux des taxes directes locales. Cependant, compte tenu de la date tardive d'adoption de ces taux en 2020, les services fiscaux n'avaient pas pu les prendre en compte ; il y a donc lieu de délibérer une nouvelle fois sur cette augmentation.

Par ailleurs, pour faire suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé de transférer aux communes, la part de la taxe départementale sur le foncier bâti dont le taux pour la Moselle est de 14,26 %. Ce taux s'ajoute donc au taux communal de 2020 pour former le nouveau taux de taxe sur le foncier bâti à partir de 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide** de fixer le taux des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

Taxes	Pour mémoire taux 2020	Taux 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produit attendu
Taxe sur le foncier bâti	11,75 %	30,73 %	60.800	18.684
Taxe sur le foncier non bâti	12,83 %	17,98 %	44.000	7.911

Résultat du vote : Unanimité.

5°) Budgets primitifs 2020 (principal et annexe assainissement)

Délibération n° 151DCM210205 Codification : 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal son projet de budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2020.

Celui-ci s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	283.354,42 €	en recettes et en dépenses
Section d'investissement :	312.404,81 €	en recettes et en dépenses

En ce qui concerne le budget annexe assainissement pour l'exercice 2020, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	68.978,68 €	en recettes et en dépenses
Section d'investissement	60.996,17 €	en recettes et en dépenses

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 du budget annexe « assainissement » tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote : unanimité

6°) Mission « Assistance et Conseil » Convention avec la CC du Saulnois

Délibération n° 151DCM210206 Codification : 1.4 Autres contrats

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juin 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Saulnois a décidé de créer un service « d'assistance aux communes et d'instruction des autorisations du droit des sols ».

Ce service aura notamment en charge l'appui et l'assistance aux communes dans le domaine de la voirie et du bâtiment, dénommé « **Mission Assistance et Conseil aux Communes** ».

La mise à disposition de ce service donne lieu à une rémunération forfaitaire annuelle à raison de 0,50 € par habitant.

Il donne lecture du projet de convention à passer entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de souscrire à la « **Mission Assistance et Conseil aux Communes** » proposée

par la Communauté de Communes du Saulnois ;

- **APPROUVE** la convention à passer avec la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **S'ENGAGE** à régler la contribution forfaitaire annuelle de 0,50 € par habitant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Unanimité.

Points divers évoqués

- Problèmes de prolifération des corbeaux et nuisances sonores
- Syndicat scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22 heures 15 minutes et le secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Thierry STEMART



François BALAND



Eric LOETSCHER

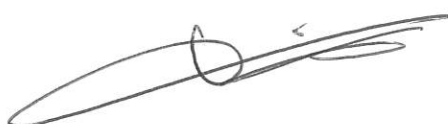


Bruno COLIN



Les Adjoints et Conseillers municipaux :

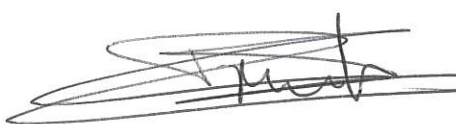
Olivier ROMAIN



Daniel REICHERT

/

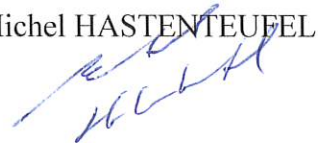
Romain DESHAYES



Valérie SEMMELBECK



Michel HASTENTEUFEL



Isabelle WITTMER



Massimo PICCIOTTI

